

Demande d'utilisation d'un poteau d'incendie

Veillez sauvegarder ce formulaire sur votre ordinateur avant de le remplir.
Envoyez votre demande au moins 5 jours ouvrables avant la date d'utilisation souhaitée par courriel à permisbf@laval.ca.
Notez qu'une demande d'autorisation distincte doit être transmise pour chaque véhicule ou réservoir dont le remplissage est envisagé.

Date de la demande		Date de début	
Compagnie		Date de fin	
Demandé par		Fréquence d'utilisation	
Volume du réservoir		Plaque du véhicule	

Information à fournir uniquement si vous avez un contrat avec la Ville de Laval :

No de contrat		Répondant à la Ville	
Localisation du ou des poteaux d'incendie			
Type d'usage			

Important

L'utilisateur doit se conformer au [Guide de manipulation sécuritaire des poteaux d'incendie de la Ville de Laval](#).

Afin de pouvoir procéder adéquatement à l'utilisation du poteau d'incendie, vous devez avoir en votre possession les équipements suivants :

Dispositif anti-refoulement*

Vanne à glissière 2 ½ (63,5mm) filets QST*

*** Ces équipements doivent être fournis par le demandeur**

Recommandations :

Procéder à la désinfection des équipements utilisés en contact avec l'eau

Posséder la carte de compétence P6B / OPA

Déclaration du demandeur

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner ce document signé attestant que vous avez pris connaissance de la réglementation et de la tarification en vigueur et que vous êtes prêt à vous y conformer et à assumer la responsabilité de tout dommage ou perte pouvant résulter de l'utilisation ou de la manipulation du poteau d'incendie

Signature du demandeur _____

Nom du demandeur _____

Compagnie _____

Adresse _____

Téléphone _____ Courriel _____

Tarification par camion ou réservoir

Durée de l'utilisation	Réservoir 10 m ³ (10 000 l) et moins	Réservoir plus de 10 m ³ (10 000 l)
Une journée	50 \$	100 \$
Plus d'une journée, jusqu'à une semaine	100 \$	200 \$
Plus d'une semaine, jusqu'à 3 semaines	200 \$	400 \$
Plus de 3 semaines, jusqu'à 6 semaines	300 \$	600 \$
Plus de 6 semaines, jusqu'à 9 semaines	400 \$	800 \$
Plus de 9 semaines, jusqu'à 12 semaines	500 \$	1 000 \$
Plus de 12 semaines, jusqu'à 16 semaines	600 \$	1 200 \$
Plus de 16 semaines, jusqu'à 19 semaines	700 \$	1 400 \$
Plus de 19 semaines, jusqu'à 22 semaines	800 \$	1 600 \$
Plus de 22 semaines, jusqu'à 25 semaines	900 \$	1 800 \$
26 semaines	1 000 \$	2 000 \$

Infraction et contravention

Veillez noter que quiconque contrevient à une disposition de ce règlement commet une infraction :

- Personne physique : amende de 100 \$ à 1000 \$ pour une première infraction et de 250 \$ à 2 000 \$ pour une récidive.
- Personne morale : amende de 500 \$ à 2 000 \$ pour une première infraction et de 1 000 \$ à 4 000 \$ pour une récidive.

**La Ville de Laval se réserve le droit de refuser toute demande.
Notez que tout permis peut être révoqué sans préavis selon les dispositions prévues au règlement L-12632.**

Pour plus d'informations, veuillez consulter le règlement L-12632 concernant l'utilisation des poteaux d'incendie au reglements.laval.ca.